



Tel. 026 670 49 29
Fax 026 672 12 86
Postcheckkonto 17-1537-5
www.meyriez.ch
gemeindebuero@meyriez.ch

3280 Meyriez, 18 décembre 2017

Procès-verbal de l'assemblée communale du 04.12.2017

(Le procès-verbal de cette assemblée est enregistré sur la cassette du 14.12.2017 et fait partie intégrante du présent procès-verbal. Le texte sera supprimé après approbation de ce procès-verbal par l'assemblée communale.)

Ouverture de l'assemblée	20.00 heures
Présidence	Madame la présidente de commune Josiane Zeyer
Electeurs présents	100
Majorité absolue	51
Scrutateurs	Madame Isabelle Kolly Monsieur Emil Gerzner

A 20.00 heures, la présidente de commune, Madame Josiane Zeyer, salue les électeurs/trices à la troisième assemblée communale ordinaire de la période législative 2016 – 2021.

Aucune objection n'est soulevée à l'encontre de la convocation à l'assemblée.

La présidente de commune salue les nouveaux électeurs Monsieur et Madame Nicolas et Laura Graafen-Brügger, ainsi que Monsieur Andreas Von Grünigen.

La présidente de commune salue les jeunes citoyens/ennes de cette année. Ils seront spécialement accueillis comme prévu au point 2 de l'ordre du jour.

La presse est représentée par Monsieur Sprecher (Freiburger Nachrichten) et Madame Kohler (Murtenbieter).

Se sont excusés Monsieur Kurt Grüning, Monsieur Andreas Hess, Messieurs Patrick et Yannick Demierre, Monsieur et Madame Ferdinand et Zázilia Strickner, Monsieur et Madame Peter et Silvia Fankhauser-Ventura, Monsieur et Madame Alessandro et Eveline Pellegrini, Monsieur Beat Bigler, Monsieur et Madame Theo et Martha Hofer, Monsieur Philip Zaugg, Madame Stefanie Zeyer et Monsieur Daniel Zeyer.

Madame Isabelle Kolly et Monsieur Emil Gerzner sont élus scrutateurs à l'unanimité.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement du procès-verbal sur bande magnétique

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24.04.2017

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 24.04.2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Mot de bienvenue aux jeunes citoyennes et jeunes citoyens

La présidente de commune salue notamment les jeunes citoyens/ennes, Daniel Bachmann, Selina Brechbühl, Nicolas Kolly, ainsi que Delphine Hess. Le livre „Chronique de la commune de Meyriez“ leur a été remis à l'occasion d'un souper précédemment servi au Restaurant „Pinte de Meyriez“ en compagnie du conseil communal.

Se sont excusés Céline Stebler, Joy Steiner, Alexandre Damerau, Valentina Jäggi, Jasmin Ramseier et Samuel Suarez Alvarez.

3. Protection de la population et protection civile Région Morat**3.1. Approbation des modifications des statuts**

La présidente de commune informe, que le message à ce sujet a été publié dans la feuille d'information. De plus, les modifications des statuts ont été mises en ligne sur notre site Internet.

4. Les modifications des statuts sont approuvées à l'unanimité.**5. Révision du plan d'aménagement local****4.1. Situation actuelle des travaux**

Le conseiller communal Claude Lerf, précise qu'un résumé concernant la situation actuelle des travaux a été publié dans la feuille d'information.

En collaboration du conseil communal, la commission de planification a édifié un programme de révision. Celui-ci a été rectifié par l'urbaniste mandaté puis adressé aux autorités cantonales pour examen. La réponse du canton a été reçue en mars 2017. Quelques remarques devront être prises en compte lors de la procédure. A l'heure actuelle, le point crucial tient dans le fait que la commune de Meyriez a créé trop de zone à bâtir en fonction de la base de calcul. Le calcul s'effectue à partir d'une formule déterminée. Il est tout particulièrement tenu compte du nombre de constructions réalisées sur le terrain constructible d'une commune durant les 15 dernières années. Cette somme est multipliée par un facteur 1.4 pour les communes de Meyriez, Muntlier et Morat. Ceci représente ensuite une superficie globale. Si celle-ci est inférieure à la zone classée zone à bâtir, mais zone non construite, il en résulte un excédent de zone à bâtir. Cette situation inquiète le conseil communal, car à l'heure actuelle, la commune de Meyriez doit procéder au dézonage de surface à construire. Le conseil communal tente d'adopter une série de mesures pour éviter cet excédent de terrain à construire. Cela dépendra toutefois de ce qu'il ressortira au terme d'intenses discussions avec les propriétaires fonciers et les autorités cantonales. Le calcul s'opérera lorsque la commune de Meriez aura mis la révision du plan d'aménagement local à l'enquête. Un arrêt existant du Tribunal fédéral, stipule que le m² doit être calculé très précisément. Afin d'éviter le scénario d'un excédent de terrain à bâtir, une possibilité serait d'attendre que d'autres projets de construction soient réalisés.

Le conseiller communal Claude Lerf, explique que la „Paroisse réformée“ a déposé une demande de permis de construire une route d'accès dans le quartier „St.-Jean“. Si une certaine surface devait y être construite, cela aidera certainement à la calculation et contribuera à une réduction de l'excédent de la surface à bâtir. En outre, les bâtiments de l'ancienne Saatzucht ont été vendus à un investisseur et un projet de construction est en cours d'élaboration. L'agenda des travaux de construction n'est pas connu.

Le conseil communal va surveiller la situation de près. Tant que les bases restent incertaines, il n'y aura pas de séance de la Commission de planification. A l'heure actuelle, il n'est pas sensé d'attribuer de mandat aux spécialistes de la planification. C'est pourquoi, la situation actuelle est la même aujourd'hui qu'en mars 2017. Entre-temps, le conseil communal a cherché à comprendre la relation de cause à effet et à maintenir un dialogue constructif avec les Autorités cantonales.

Dans le cadre de la révision de plan d'aménagement local, le conseil communal a été chargé lors de la dernière assemblée communale, de réévaluer l'urbaniste local pour la 2^{ème} phase. Suite à la procédure d'appel d'offre, 2 bureaux d'études ont été sollicités pour une offre. Les offres ont été comparées et pour obtenir un aperçu plus précis, les bureaux ont fait l'objet d'une visite. Pour des raisons liées aux coûts, le conseil communal a décidé de travailler avec le bureau d'études Bönzli, Kirchhofer + Partner AG.

Un électeur désire savoir si le terrain de l'ancienne pépinière, situé en face de l'Hôtel Le Vieux-Manoir, est considéré comme surface non bâtie.

Le conseiller communal Claude Lurf, répond, que des clarifications sont actuellement en cours avec les Autorités cantonales afin de définir si ce terrain est considéré comme bâti ou non-bâti. Il ajoute qu'en principe une parcelle est considérée comme construite lorsqu'un bâtiment s'y trouve. Dès lors qu'une demande de permis de construire un projet immobilier sur une parcelle a déjà été déposée, cette parcelle est considérée comme construite.

Le même électeur demande s'il y a du nouveau concernant l'Hôtel Le Vieux Manoir.

Le conseiller communal Claude Lurf répond, qu'il n'y a aucune nouvelle à communiquer sur la question „Le Vieux Manoir“.

Un électeur demande, hormis St.-Jean, Saatzucht et Le Vieux Manoir, où y a-t-il du terrain à construire dans la commune, pour lequel cette calculation est appliquée.

Le conseiller communal Claude Lurf répond, qu'il existe des parcelles éparses, isolées, non construites dans la commune.

Un électeur désire savoir, s'il s'agit de la calculation des terrains non construits ou d'une densification des constructions sur les parcelles.

Le conseiller communal Lurf répond, que l'on ne parle pas d'une densification pour le moment, le conseil communal tente d'établir une conjoncture actuelle, afin de ne pas être confronté aux fâcheuses questions: „où, chez qui et pourquoi“ déclasser des zones. La question de la densification sera abordée ultérieurement, soit lors de la procédure de révision du plan d'aménagement local.

6. Accès à la Campagne Chatoney

5.1. Situation actuelle

Le conseiller communal Thomas Weissbach rapporte les événements qui se sont déroulés durant l'année au Parc Chatoney. La Campagne Chatoney est bien fréquentée, et malheureusement des visiteurs se sont livrés au trafic de drogue. La Police a notamment dû intervenir pour tapage nocturne et agressions. Pour cette raison, mais aussi pour répondre à la demande d'un électeur lors de la dernière assemblée communale, le conseil communal a étudié des propositions, qui doivent maintenant être votées.

Proposition 1:

Utilisation comme par le passé, sans le contrôle d'une société de sécurité, aucun frais direct

Proposition 2:

Utilisation comme cette année avec le contrôle d'une société de sécurité, coûts CHF 15'000.--, charge confiée au conseil communal de mandater une société de surveillance (cette année, Broncos Security AG)

Proposition 3:

Clôturer le parc avec un système de contrôle d'accès avec portail à badge délivré à chaque ménage de la commune et, sur autorisation, aux membres des familles, coûts unique entre CHF 20'000.-- et CHF 25'000.-- charge confiée au conseil communal de sécuriser le Parc au moyen d'une clôture.

Un citoyen communal demande, quelle est la mission de la Société Broncos Security AG, ou plus précisément qu'est-elle autorisée à accomplir. Il serait également intéressé à connaître les statistiques sur les déchets sauvages et troubles à l'ordre public des 15-20 dernières années, car il pense que ces problèmes ont toujours existé. D'autre part, il ne comprend pas pourquoi, malgré les services de la Société Broncos Security AG, plus de dealers ont été aperçus cette année par rapport à l'année passée, sans moyen de contrôle. Il souhaite encore savoir où la clôture sera érigée exactement.

La présidente de commune répond, que la Société Broncos Security AG a été mandatée pour effectuer des rondes dans le Parc et attirer l'attention des personnes présentes sur les interdictions en vigueur, telles que musique trop forte, autres émissions sonores et déchets sauvages. Depuis le début des interventions de la Société de surveillance, l'état de propreté du Parc s'est nettement amélioré. Selon les rapports, la Police a été appelée à deux reprises. Dans ce cadre, la Police de proximité a coopéré avec la Police cantonale. En tout, la Police a dû intervenir 7x pour tapage nocturne, où, parmi les auteurs de troubles, se trouvaient malheureusement des habitants de Meyriez. Les interventions pour agression ont eu lieu dans l'après-midi et en début de soirée alors que le collaborateur de la Société Broncos Security AG n'était pas présent. Selon la Police, il y a eu 12 interventions entre avril et septembre de cette année. Il n'y a eu qu'une seule intervention au cours de l'année précédente. Les collaborateurs de la Société Broncos Security AG ne sont pas autorisés à procéder à des contrôles d'identité. A cet effet un règlement de police doit être créé, le conseil communal se consacre à la constitution de ce règlement. En réponse à la question concernant les statistiques des déchets sauvages et du tapage nocturne, la présidente de commune relève que d'autres chiffres

sont éventuellement disponibles. Ceux-ci ne sont cependant pas très significatifs, car ils ne sont connus et ne peuvent être enregistrés qu'à la suite d'une intervention policière.

Concernant l'emplacement de la clôture, le conseiller communal Thomas Weissbach répond, qu'il n'a pas encore été défini exactement. La clôture sera certainement posée en-dessous des garages Chatoney. Le conseil communal a demandé une offre avec la longueur approximative de la clôture, ce qui permettra d'estimer les coûts.

Une électrice craint que des personnes accèdent au Parc directement par le lac.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, que ceci n'est pas exclu, mais le Parc ne peut pas être fermé côté lac.

Une électrice souhaite connaître l'impact de la clôture du Parc sur la fête de la Société des Sympathisants de Meyriez. Elle redoute qu'il n'y ait plus de fête dans ce cas.

La présidente de commune répond, qu'une rumeur alentours colporte que Meyriez ne veut personne extérieur à la commune, mais accueille un nombre important de participants à la fête, organisée dans le Parc Chatoney.

L'électrice pense, que la clôture réduira encore le nombre d'invités à la fête.

Un électeur demande, comment se représenter l'ampleur de ces scènes de drogue.

La présidente de commune répond, qu'à ce propos, elle a elle-même observé une demi-douzaine de personnes âgées de 18 à 25 ans.

Une électrice ajoute à cela, qu'il s'agit avant tout de personnes dans la quarantaine qui s'adonnent au trafic de drogue.

L'électeur demande, de quelle façon l'accès au Parc sera réglé, si la variante de clôture avec portail à badge/clé est adoptée.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, que le système badge/clé est une perspective. La conception exacte doit encore être discutée puis mise en application sur la base d'un règlement. Dès lors que, le choix se porte, par exemple, sur la variante où chaque habitant de la commune doit recevoir un badge, ceci est techniquement réalisable.

Le même électeur a lu dans la feuille d'information, que les personnes de l'extérieur peuvent pénétrer dans le Parc, accompagnées d'un habitant de Meyriez qui assumera la responsabilité pour les dommages causés par ses invités. Il demande, s'il est juridiquement possible de tenir quelqu'un pour responsable de cette manière. Il demande aussi, comment sait-on qui a causé les dégâts.

La présidente de commune répond, que les questions de responsabilité ne sont pas encore résolues. En principe, une plainte pour dommage à la propriété peut être déposée à tout moment, si l'identité de la personne est connue. Dès lors qu'une plainte est déposée, la Police procède aux investigations. Les questions de responsabilité doivent être clarifiées avec un juriste. D'autre part, l'actuelle mise à ban du juge de paix pose problème, elle ne peut pas être appliquée car les identités ne peuvent pas être établies.

L'ancien syndic Walter Zürcher demande la parole. En tant que co-fondateur de la „Société des Sympathisants de Meyriez“ il estime qu'ériger une clôture fera naître un „gigantesque ghetto“ et mettra en péril la pérennité de la fête des „Sympathisants“. Il propose de mandater la Société Broncos Security AG, pour la surveillance du Parc durant 3 – 5 ans, et que l'assemblée communale décidera ensuite d'adopter d'autres mesures.

Un électeur trouve que la 3^{ème} variante (pose d'une clôture), comme présentée, serait une catastrophe en raison de problèmes juridiques, et lorsqu'il entend que la pose d'une clôture représenterait des coûts de CHF 20'000.-- à CHF 25'000.--, sans connaître son emplacement exact, il faut d'emblée rejeter cette variante.

Un électeur signale, que de l'autre côté du lac de Morat, des propriétaires ont été expropriés de bien-fonds au profit d'un passage public sur les rives du lac. Il serait ainsi envisageable que de ce côté du lac, le Panschau à Morat ou Avenches plage, soient par exemple clôturés. Ces communes ont des soucis identiques à la commune de Meyriez. Ceci n'est pas une solution. Le Parc Chatoney est un „bijoux“, la pose d'une clôture doit être rejetée.

Un électeur mentionne, qu'à sa connaissance, la consommation et le trafic de drogues sont une infraction à la loi sur les stupéfiants. Il veut savoir ce que le conseil communal entreprend à ce sujet. Ces revendeurs doivent être dénoncés et placés en garde vue.

La présidente de commune répond, que la Police a été prévenue lorsque des personnes ont été vues se livrer au trafic. Le conseil communal n'est pas habilité à contrôler l'identité de ces personnes, cette procédure relève de la loi sur la police.

Le conseiller communal Andreas Spring ajoute, que la Police est arrivée sur les lieux dans les 10 minutes suivant l'appel. Des policiers en civil ont également été détachés, ceux-ci interviennent dès lors que les problèmes de drogue atteignent une certaine dimension.

Un électeur demande, si cela a servi à quelque chose. Il pense qu'un renforcement des contrôles de Police dissuaderait les trafiquants d'opérer dans le Parc.

La présidente de commune répond, que la Police devrait alors être constamment sur les lieux. En revanche, on ignore si plainte a été déposée.

Un électeur désire savoir, si ces „trafiquants“ viennent de l'extérieur et s'ils sont connus.

La présidente de commune répond, que leurs identités ne sont pas connues.

Le même électeur demande, si la „variante 3 – pose d'une clôture“ occasionnerait des coûts récurrents générés par la maintenance.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, qu'à la rigueur, seuls des frais pour petit matériel seraient prévus.

Un électeur demande, si la Société Broncos Security AG est vraiment nécessaire. N'est-il pas suffisant que seule la Police intervienne. Existe-t-il d'autres alternatives, comme par exemple, s'adresser aux personnes au comportement inapproprié, et leur rappeler le sens de leurs responsabilités. Distribuer également des imprimés comportant les directives. Diviser de moitié les coûts d'intervention de la Société Broncos et investir l'autre moitié dans l'acquisition de conteneurs à déchets et mieux informer les visiteurs du Parc.

La présidente de commune répond, que ce serait une solution idéale, mais que le courage civique peut présenter des dangers. Plus de présence policière au lieu de la Société Bronco réduirait le budget de la commune. Cependant, les moyens de la Police sont limités. Seules 2 patrouilles de nuit sont disponibles dans les districts du Lac et de la Broye, lesquelles doivent fixer des priorités en fonction du délit. En revanche, augmenter les horaires de contrôle de la Société Broncos Security AG est impossible pour des raisons financières.

Un électeur relève, que l'identité d'une personne doit être établie pour déposer une plainte. La possibilité d'identification est soumise au règlement de police. Il s'enquiert de l'avancement des travaux concernant ce règlement de police. Il propose entre autre la continuité de la variante 2 et que le conseil communal établisse, rapidement un règlement de police.

La présidente de commune répond, que le conseil communal est actuellement occupé à l'élaboration du règlement de police. Il devrait être soumis à l'approbation des électeurs/trices lors de l'assemblée commune printanière 2018. L'obstacle concernant l'identification réside dans le fait qu'une personne doit y être assignée. Tout d'abord, un règlement de police est nécessaire afin qu'une identification puisse être établie.

Un électeur se demande ce qu'il se passe avec l'embarcadère prévu. De plus, il constate, qu'en ce qui concerne le problème des déchets sauvages, une seule poubelle est disponible pour tout le Parc. Il trouve que quelques-unes de plus feraient bien l'affaire.

Un électeur demande la parole. Il est inquiet quant à la clôture. En été, il se rend souvent au Parc Chatoney et il a pu observer que malheureusement des habitants de Meyriez sont impliqués dans la scène de drogue. Si une clôture est érigée, un cadre protégé permettra ainsi au trafic de se développer. Il est également convaincu que la clôture sera endommagée. Pour cette raison, il espère que la variante 3 sera rejetée.

5.2. Votation de la variante sur la future sécurité et les frais qui en découlent

L'assemblée communale vote comme suit:

1^{ère} variante

Parc sans contrôle d'une société de surveillance, obtient **1 voix**.

2^{ème} variante

Parc avec contrôle, mandat délivré à la Société Broncos Security AG et ceci chaque année jusqu'à nouvel ordre, obtient **19 voix**.

3^{ème} variante

Clôturer le Parc obtient **3 voix**.

4^{ème} et nouvelle variante

Parc sous contrôle, mandat délivré à la Société Broncos Security AG pour 3 ans, ensuite l'assemblée communale déterminera de nouvelles mesures en faveur du Parc Chatoney, obtient **63 voix**.

La proposition de la nouvelle variante 4 est approuvée par l'assemblée communale par 63 voix.

7. Demande de crédit

6.1. Remplacement partiel de l'éclairage public

Le conseiller communal Thomas Weissbach informe, que la commune de Meyriez, comme toutes les autres communes, est tenue de remplacer les lampes à vapeur de mercure par des lampes alternatives d'ici la fin 2018. Par conséquent, les 21 lampes à vapeur de mercure seront remplacées par des lampes LED. Les coûts s'élèvent à CHF 31'500.--.

Un électeur demande, si ces lampes sont aussi une source de pollution lumineuse.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, que l'intensité lumineuse de ces nouvelles lampes est réglable par variateur et peuvent ainsi être adaptées en fonction des conditions.

La demande de crédit de CHF 31.500.-- pour le remplacement partiel de l'éclairage public est approuvée avec **1 abstention**.

8. Demande de crédit

7.1. Acquisition d'une nouvelle île de baignade à l'appontement Chatoney

Le conseiller communal Andreas Spring remarque, que le radeau en bois est marqué par les ans et passablement dégradé par l'eau. Le radeau présente des côtés endommagés qui doivent être réparés de toute urgence. Raisons pour lesquelles, le conseil communal a décidé d'acquérir une île de baignade.

Le conseiller communal Andreas Spring présente une photo de l'île de baignade. Elle peut être assemblée par modules et agrandie avec d'autres éléments modulaires. Les fournisseurs est l'entreprise „Jet-International“. Les coûts maximaux de la nouvelle île de baignade se montent à CHF 15'000.--.

Une électrice demande, si le fournisseur de cette plateforme de bain est autrichien.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, qu'il s'agit d'un importateur Suisse résidant dans le canton de St-Gall, qui fournit également la garantie.

Un électeur demande de quelle matière est fabriquée cette île de baignade.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, qu'il s'agit d'un matériau plastique, plus facile à entretenir que le radeau en bois actuel.

Le même électeur demande, si ce matériau est garanti.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, qu'il est sous garantie.

Un électeur désire connaître l'âge de l'actuel radeau.

L'ancien conseiller communal Emil Gerzner sait que le radeau a près de 10 ans.

Le même électeur estime que le radeau existant devrait être remplacé par une structure en bois.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, qu'une plateforme de bain en bois reviendrait à environ CHF 8'000.--.

Une électrice relève, qu'elle se baigne souvent dans le lac. Quand elle nage, dans les 10 mètres du radeau, elle sent la puanteur des excréments de canards et de cygnes. Elle peut s'imaginer qu'un radeau de matière plastique est bien plus hygiénique et agréable, pour les enfants par exemple.

Une électrice évoque, „l'âge respectable“ du Parc Park Chatoney, c'est pourquoi elle ressent une certaine émotion et privilégie l'acquisition d'un radeau en bois.

Une électrice se souvient encore de la construction du radeau, un jour de „nettoyage de printemps de Chatoney“. Cela lui a beaucoup plus, elle aussi privilégie la variante „bois“.

Une électrice pense que l'on pourrait surélever le radeau, afin que les canards ne puissent plus y grimper aisément. Elle aussi privilégie la variante bois.

Le conseiller communal Andreas Spring voit dans la problématique d'un radeau en bois, que celui-ci ne peut pas être facilement ramené à terre pour le nettoyer.

La même électrice propose, qu'un petit balai soit fixé sur les deux côté du radeau pour le nettoyer en cas de besoin.

Une électrice est également favorable à la variante bois et ajoute, qu'un radeau peut être aisément retourné pour le nettoyer.

Un électeur demande si d'autres possibilités ont été envisagées.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, qu'il existe sûrement plusieurs autres possibilités, mais qu'elles sont deux fois plus coûteuses. L'infrastructure proposée semblait la plus appropriée au conseil communal. Ceci notamment parce que l'îlot de baignade est constitué d'éléments modulaires, facilement remplacés.

Un électeur est aussi favorable à la variante bois. Il demande qu'en plus de la proposition du conseil communal d'acquérir une île de baignade en matière synthétique, l'achat d'un radeau en bois soit aussi soumis à votation.

L'assemblée communale vote comme suit:

Proposition **île de baignade synthétique:** **45 voix OUI**

Proposition **radeau en bois:** **32 voix OUI**

L'assemblée communale approuve la demande de crédit CHF 15'000.-- pour l'acquisition d'une île de baignade en matière synthétique par **45 voix OUI**.

9. Budget 2018

Le conseiller communal Andreas Spring informe en préambule, que la commune vit ce soir un événement mémorable. La caissière communale a collaboré à sa toute dernière préparation du budget communal. Il remercie Madame Jeannette Pouly qui a œuvré durant 32 ans pour le bien de la commune. Elle assurera la formation de la nouvelle caissière communale.

Le conseiller communal Andreas Spring présente la nouvelle caissière communale Madame Frau Annemarie Roth. Madame Roth est domiciliée à Lugnorre et a travaillé auparavant à l'Office de l'éducation à Berne. Le conseil communal se félicite d'avoir trouvé en la personne de Madame Roth une collaboratrice qualifiée.

8.1. Compte de fonctionnement 2018

Le conseiller communal Andreas Spring informe, que le budget 2018 a été publié, pour la première fois dans son intégralité, sur le site. Il explique ensuite, au moyen d'une présentation Powerpoint, le compte de fonctionnement, soit les domaines administration, sécurité publique, formation, culte, culture et loisirs, aide sociale, transport, protection de l'environnement et aménagement du territoire, économie ainsi que les finances et contributions.

Le total du compte de fonctionnement présente un excédent de dépenses s'élevant à CHF 73'236.--.

8.2. Compte d'investissements 2018

Le conseiller communal Andreas Spring énumère les coûts des investissements pour la construction du nouveau centre des sapeurs-pompiers (2^{ème} tranche), participation aux coûts du Réseau Santé Lac „RSL“, remplacement de l'éclairage public, achat d'une nouvelle île de baignade, participation aux coûts de la STEP, participation aux coûts de l'approvisionnement en eau potable, révision du plan général d'évacuation des eaux „PGEE“.

Ceci représente un total d'investissements s'élevant à CHF 528'014.--.

8.3. Demande de crédit-cadre

Le conseiller communal Andreas Spring relève, que la commune a besoin d'argent pour réaliser les investissements cités. La situation financière de la commune est saine, avec un revenu par habitant (suivant le standard de calcul) d'un peu plus de CHF 3'000.--. Comparée aux communes avoisinantes, dont le revenu par habitant peut atteindre moins de CHF 6'000.--, la commune de Meyriez se trouve dans une situation confortable. Bien que la commune dispose de réserves bancaires, celles-ci ne devraient pas être utilisées, car il n'est pas toujours de bon ton de traiter avec une banque lorsque l'argent fait défaut. C'est pourquoi, un crédit-cadre fixe tiers de CHF 1,5 mio. est sollicité, il sera affecté aux prochains financements. A ce propos, les demandes ont déjà été déposées auprès de Poste Finance et de la Banque Cantonale de Fribourg „BCF“.

Le conseil communal présente donc une demande de crédit-cadre de CHF 1,5 mio.

8.4. Rapport de la Commission financière

Madame Marianne Flühmann, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière et complète les explications du conseiller communal Andreas Spring. La Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018.

8.5. Approbations

L'assemblée communale approuve le budget 2018 comme suit:

Le compte de fonctionnement 2018 est approuvé avec **1 abstention**.

Le compte des investissements 2018 est approuvé avec **1 abstention**.

La demande d'un crédit-cadre de CHF 1,5 mio. est approuvée avec **3 absentions**.

10. Divers

L'ancien syndic Walter Zürcher souhaite savoir, quand est-ce que la fontaine endommagée de l'HFR hôpital Meyriez-Morat sera enfin réparée. A son avis, cela prend beaucoup trop de temps. Un jour après l'accident, il savait ce qui s'était passé et que la Police avait été sur les lieux.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, propriétaire de la fontaine, la commune n'a dans un premier temps, pas été informée du dommage causé. La commune a pris connaissance du rapport de police que récemment. La voiture d'une dame âgée est entrée en collision avec la fontaine. Sitôt que l'offre de réparation sera approuvée par l'assurance de la conductrice, la fontaine sera réparée par l'entreprise Burla AG, atelier de taille de pierre naturelle.

Un électeur souligne, que l'éclairage de l'HFR hôpital Meyriez-Morat perturbe de plus en plus les riverains. Outre les fenêtres, l'entrée en particulier est éclairée toute la nuit et illumine tout le quartier. Il pense qu'il faut lutter contre la pollution lumineuse. Un dialogue entre le conseil communal et l'HFR Meyriez-Morat serait certainement opportun.

La présidente de commune répond, que le conseil communal va s'occuper de cette requête.

Un électeur considère comme positif, les contrôles de vitesse effectués dans la commune. Lesquels font ressortir une vitesse excessive sur la route de Lausanne. Il a entendu, qu'à cet égard, la commune de Morat poursuit un vaste projet. Liée au trafic venant de Morat sur la route de Lausanne, il y a de nombreuses années déjà, il avait posé la question lors d'une assemblée, si depuis Greng une interdiction de tourner dans la rue de Lausanne pourrait être mise en place. La commune de Morat souhaite diriger le trafic sur la route de contournement, une telle solution irait aussi dans l'intérêt de la commune de Meyriez. Il pense que ceci devrait être discuté avec la commune de Morat.

La présidente de commune rétorque, que le conseil communal y a déjà réfléchi dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, comme par exemple, envisager d'introduire une zone 30 dans la rue de Lausanne.

Le conseiller communal Thomas Weissbach signale, qu'il a été demandé, lors de la dernière assemblée communale, de remédier aux nuisances causées par les corbeaux dans le Parc Chatoney. Le conseil communal a cherché une solution pour résoudre cet épineux sujet et décidé d'engager un fauconnier. A l'aide de ses faucons, il est chargé de chasser les corbeaux. Il opère aussi dans les communes de Münsingen et Thoune et pourchassera, à intervalle régulier et durant plusieurs semaines, les corbeaux du Parc Chatoney. Il poursuit les corbeaux jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment éloignés et s'installent dans un autre endroit. Cette opération semble fonctionner, puisqu'elle a déjà obtenu du succès dans d'autres communes. Si le travail du fauconnier vous intéresse, ses heures de présence sont annoncées sur le panneau d'affichage ainsi que sur le site de la commune.

Une électrice demande, s'il est garanti que les corbeaux ne reviendront pas.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, qu'il n'y a bien sûr pas de garantie à 100%. L'alternative serait de tirer sur les corbeaux, mais nous souhaitons éviter cela pour le moment et avons préféré une solution sans bain de sang. De plus un permis de chasse est requis pour tirer, une telle solution ne serait pas moins onéreuse.

Une électrice demande jusqu'où s'envolent les corbeaux.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, que le fauconnier les poursuit jusqu'à ce qu'ils soient hors du territoire communal.

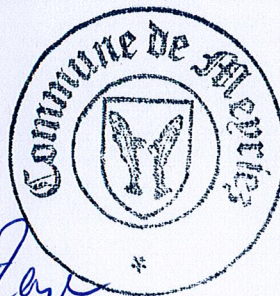
Une électrice demande, à quel moment le fauconnier travaille dans le Parc Chatoney.

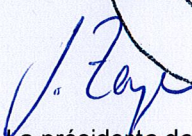
Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, que la chasse aux corbeaux s'effectue toujours au crépuscule, vers 17.00 heures.

La présidente de commune remercie ses collègues du conseil communal, la caissière communale, le secrétaire communal, l'agent communal, tous les membres des commissions pour l'excellente collaboration. Elle remercie les intervenants pour leur participation active à l'assemblée communale et souhaite à tous un joyeux Noël et formule ses meilleurs vœux pour la Nouvelle Année.

Clôture : 21.45 h

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
DE MEYRIEZ




La présidente de commune:
J. Zeyer


Le secrétaire:
E. Speich

Suite à l'assemblée, les participants sont conviés à un apéritif.